



Convocation à entretien préalable

Par chris81

Bonjour,

J'ai eu un rdv pour entretien préalable le 22/06.

Mon supérieur m'a fait part de ses griefs qui sont pour moi non recevables et certains n'ont même pas de sens (mauvaise gestion de la sécurité alors qu'il y a eu 0 accident en 1an et 1/2 sur mon agence, tous mes indicateurs sécurité sont au vert.

Bref, je lui ai fait part que je n'étais pas d'accord avec les reproches.

Il a fini l'entretien en me disant qu'ils reviendront vers moi sans jamais évoqué les mots "licenciement, faute, aspect pécunier).

J'ai mis ma vie personnelle de côté pendant tout ce temps pour qu'on finisse par me dire que je ne conviens pas en somme, je ne sais quoi faire :-(

Je suis en arrêt de ce fait depuis le 3/6/26 et je dois retourner voir mon médecin le 26/06.

Hors, j'ai réservé une semaine de vacances à l'étranger avec ma famille début juillet.

Je ne suis pas non plus de ceux qui s'arrêtent pour un oui pour un non et je ne veux pas avoir de problème avec la CPAM ou autre mais je ne sais quoi faire.

Dois je prolonger mon AT d'une semaine puis ensuite prendre ma semaine de congés à la suite ?

Ou prolonger de 2 ou 3 semaines et expliquer la situation à mon médecin traitant.

Je ne veux pas la guerre avec mon employeur mais je me sens trahi et sali et je ne me laisserais pas faire s'il faut aller aux Prudhommes.

Quelqu'un pourrait me conseiller sur la meilleure démarche à suivre pour être dans les clous et ne pas avoir de problème, merci.

Chris.

Par kang74

Bonjour

A la date de vos congés soit vous serez licencié , soit pas et vous serez donc en congé comme prévu .

Je comprends pas trop l'histoire de l'arrêt de travail, qui n'est prescrit que par rapport à un état de santé .

Vu le climat actuel et si vous n'avez pas de maladie reconnue sous jacente , je dirai que vous allez voir de la chance s'il prolonge jusqu'au 03/07